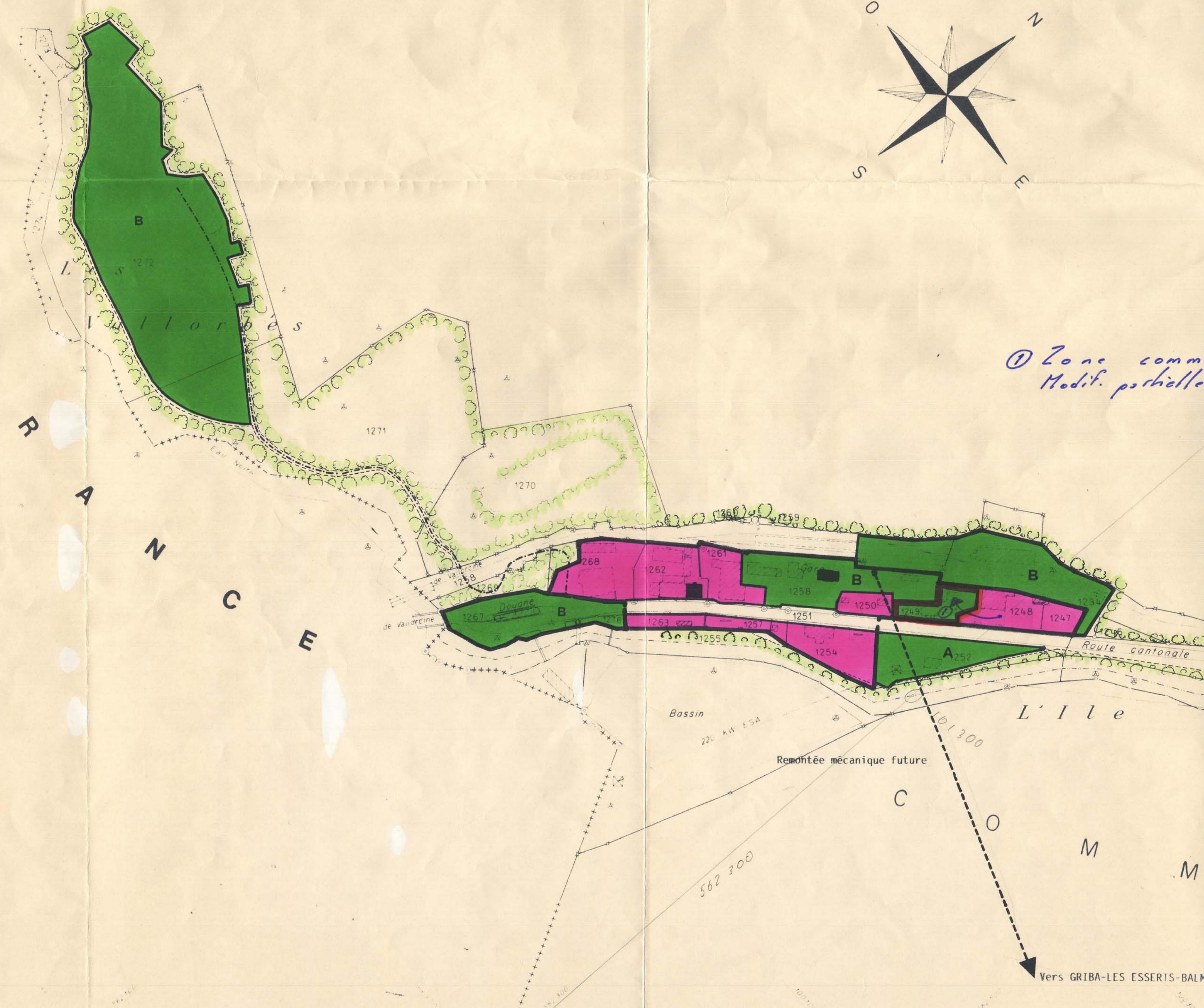
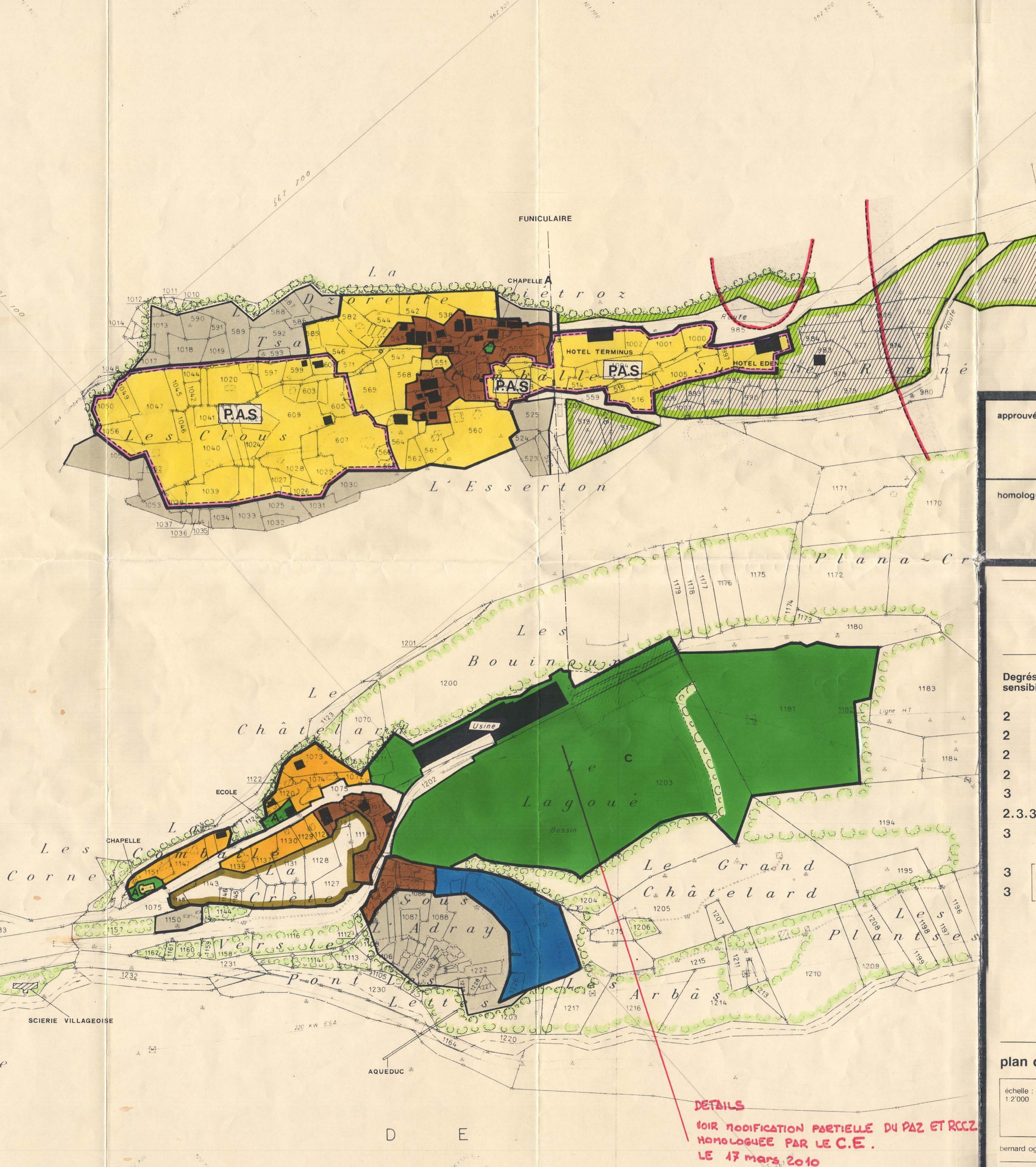


## COMMUNE DE FINHAUT

1: 2000



## Région CHATELARD - GIETROZ



approuvé par l'assemblée primaire le : 11-07-96  
Le Président  
Homologué par le Conseil d'Etat  
en stampe du 16-1-1997  
Droit de sceau: Fr. E. G.  
L'atteste:  
Le chancelier d'Etat:  
Signature

homologué par le Conseil d'Etat le :  
Droit de sceau: Fr. E. G.  
L'atteste:  
Le chancelier d'Etat:  
Signature

## commune de finhaut aménagement local

Degrés de sensibilité :	Zones :
2	Zone du centre du village
2	Zone extensive du village 0.60 / 13.00 m <sup>2</sup>
2	Zone à faible densité 0.30
2	Zone de chalets 0.20
3	Zone commerciale du Châtelard
2.3.3 A B C	Zone de constructions et installations publiques A, B et C
3	Zone agricole (pâturage)
3	Zones à protéger :
	Zone agricole protégée
	Protection du paysage d'importance communale
	Friches
	Zone de dangers (avalanches rouges et bleues)
	Aire forestière
	Monuments culturels dignes de protection :
	Patrimoine architectural
	Intégration au site

### plan d'affectation des zones

échelle : 1:2'000	revision du PAL : 1992	format : 0.80 m <sup>2</sup>	date : juin 92
mod. août 92	septembre 92	mai 93	septembre 94
novembre 92	février 93	novembre 95	juin 96

bernard ogier, arch. sia dipl. epfl. urbaniste fus. place du midi 48, 1951 sion 1, tél. 027/28'07'66, fax 027/28'07'72